

→ ENVIRONNEMENT

Le rôle essentiel des collectivités locales



Nous demanderons aux Nations Unies la reconnaissance du rôle essentiel des collectivités pour la préservation de l'environnement

Voici vingt ans, à Rio, 178 États s'engageaient à reconsidérer leur mode de développement en y intégrant la préservation de l'environnement et le respect des droits sociaux. Dans une déclaration fondatrice, ils reconnaissent le rôle essentiel des collectivités locales pour mettre en œuvre un développement durable dans les territoires.

En juin s'ouvrira à Rio le Sommet de la Terre. Au temps du bilan, force est de constater que nos communes n'ont pas démérité et que leur engagement n'a pas failli. En témoignent la montée en puissance des

agendas 21 locaux, traduction opérationnelle et concertée du « penser global, agir local », et le succès de la Convention des maires.

Si « développement durable » rimait hier avec « environnement », les dimensions économique et sociale sont désormais au cœur de nos politiques. Les effets de la crise démontrent d'ailleurs l'importance de maintenir un lien étroit et équilibré entre ces dimensions pour assurer la vitalité de nos territoires.

L'intervention des communes en ce sens est indispensable.

Regroupées en intercommunalités, les possibilités d'action des communes se trouvent mutualisées et renforcées et la recherche de nouvelles formes de coopération avec les acteurs concernés ouvre des perspectives pour replacer l'humain au cœur de l'économie et l'économie au service des territoires.

Parallèlement, le contexte environnemental et géopolitique mondial s'est complexifié. Les enjeux environnementaux sont de moins en moins circonscrits à la seule sauvegarde de la planète. Les liens existants entre la préservation de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et le maintien de la paix dans le monde sont incontestables. Leur prise en charge nécessite une meilleure coordination des questions environnementales au niveau mondial.

C'est pourquoi, lors du Sommet de la Terre, l'AMF réaffirmera avec force la détermination et l'engagement des élus à concourir, à la hauteur de leurs moyens, à la généralisation d'un mode de développement des territoires équilibré du point de vue environnemental, social et économique. Nous soutiendrons la proposition de la France visant à la création d'une organisation mondiale de l'environnement, associant la société civile, et nous demanderons aux Nations Unies la reconnaissance du rôle essentiel des collectivités locales pour la préservation de l'environnement et l'attribution d'un statut spécifique justifié par leur légitimité démocratique.